
Annonce de dons patriotiques des citoyens de la commune de Saint-Martin-sur-Oreuse (Yonne), lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de dons patriotiques des citoyens de la commune de Saint-Martin-sur-Oreuse (Yonne), lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 510;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39800_t1_0510_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

La Société populaire de Crépy dépose 700 livres en assignats, 350 livres en numéraire, différents effets d'or et d'argent; déjà cette Société a envoyé aux défenseurs de la patrie 150 paires de souliers, 200 chemises.

La commune de Saint-Martin-sur-Oreuse félicite la Convention sur ses travaux; elle l'engage à poursuivre sans relâche les conspirateurs et les traîtres. Elle fait passer à la Convention une somme de 657 liv. 5 s. de dons gratuits; elle annonce que le citoyen Bertrand, inspecteur des ponts et chaussées, place dans l'emprunt volontaire 20,000 livres, qui forment sept années de son revenu; enfin elle demande que son nom soit changé en celui de Franc-Oreuse.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (2).

Extrait du registre des délibérations de la commune de Saint-Martin-sur-Oreuse.

Adresse de la commune de Saint-Martin-sur-Oreuse, canton de Thorigny, district de Sens, département de l'Yonne, à la Convention nationale (3).

La commune de Saint-Martin-sur-Oreuse, vivement alarmée des maux qui affligent la France et qui la menacent encore après quatre années de guerres civiles et étrangères; bien convaincue que la patrie ne peut être sauvée que par la sagesse et la plus courageuse constance de ses fidèles représentants; que sans vous, législateurs, bientôt et déjà nous serions la malheureuse proie des tyrans étrangers et coalisés. Mais qu'en vain nos armées seraient victorieuses contre eux et contre celles de nos villes qu'ils ont corrompues jusqu'à les rendre ouvertement rebelles; qu'enfin toutes nos victoires ne seront que de nouveaux malheurs, tant que la République aura dans son sein ces autres conspirateurs ou ennemis secrets qui, par des manœuvres en tous genres, des insinuations et discours perfides, infectent l'ordre et l'esprit public, en calomniant la représentation nationale et toutes ses opérations, en l'accusant des maux et de cette même anarchie dont ils sont seuls coupables.

La commune assemblée a arrêté de vous faire le serment inviolable du respect et de la confiance sans bornes que vous doivent tous les bons Français; en vous conjurant de combattre sans relâche nos ennemis du dedans comme ceux du dehors, et de ne mettre fin à vos glorieux travaux que lorsque vous aurez abattu la dernière tête de l'hydre, lorsque la Constitution

républicaine, votre immortel ouvrage, sera partout triomphante et hors de tout danger.

Pour vous donner un gage de ce dévouement absolu, et pour l'inspirer à tous nos frères républicains, avec cet amour ardent de la patrie qui peut seul nous rendre heureux et invincibles, en mettant notre gloire et nos plus chères jouissances dans les sacrifices que nous ferons pour elle. Les citoyens dénommés ci-après, au nom de tous les autres co-habitants qui ne sont pas assez fortunés, vous offrent *en don gratuit pour les frais de la guerre*, savoir : Etienne-Hubert Cartault, maire, cinq livres; Jean-Claude Pellerin, officier municipal, cinq livres; Jean Bourgoïn, notable, cinq livres; Edme Lamothe, notable, cinq livres; Etienne Chassonneau, notable, une livre cinq sous; Paul-Julien Condaminé, officier public, cinq livres; Claude-Augustin Bertrand, président du comité de surveillance, deux cents livres; Philippe Bertrand, inspecteur général des ponts et chaussées, trois cents livres; Nicolas Thénard, membre dudit comité, cinq livres; Jacques-François Denison, curé, cinquante livres; Etienne Haudebault, propriétaire, vingt livres; Vincent Bourgoïn, cultivateur, vingt-cinq livres; Pierre Poirat, cultivateur, cinq livres; la veuve Laurent Lefranc, propriétaire, quinze livres; Laurent-Noël Lefranc, cultivateur, cinq livres; Nicolas Amand, propriétaire, quatre livres; Etienne-Nicolas Pontaillier, tuilier, une livre dix sous, et Pierre Labrosse, cultivateur, dix sous. En total la somme de six cent cinquante-sept livres cinq sous de don gratuit.

Et le susdit Philippe Bertrand, inspecteur général des ponts et chaussées, offre personnellement de placer dans l'emprunt national et volontaire, un remboursement de *vingt mille livres* qu'il vient de recevoir, et ce qui fait presque sept années de son revenu net et actuel; suivant la déclaration qu'il nous en a faite aujourd'hui et provisoirement.

La commune vous supplie de décréter que son nom de Saint-Martin-sur-Oreuse sera changé en celui de Franc-Oreuse.

Délibéré et arrêté en conseil général de la commune et en outre que le citoyen Mailliard, déjà député de l'assemblée primaire du canton de Thorigny sera invité de porter la présente adresse.

Ce vingt-neuf brumaire, l'an deuxième de la République, une et indivisible.

Signé sur le registre : CARTAULT, maire; BRISSON et Jean-Claude PELLERIN, officiers municipaux; L. PELLETIER, E. LAMOTHE, E. CHASSONNEAU, Jean BOURGOIN, Edme LAMOTHE, notables, et CONDAMINÉ, secrétaire-greffier.

Pour copie conforme :

CONDAMINÉ, secrétaire-greffier.

Vu et certifié par nous, maire et officiers municipaux dudit Saint-Martin, les jour et an que dessus.

CARTAULT, maire; BRISSON, officier municipal; J.-C. PELLERIN, officier municipal.

(1) *Moniteur universel* (n° 74 du 14 frimaire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 299, col. 1).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 304.

(3) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1008A, dossier 1351.